

Balayez le code QR pour obtenir
une liste de nos ressources.



Division de la sécurité technique

T 1-800-9LABOUR (1-800-952-2687)

C SafetyBranch@novascotia.ca

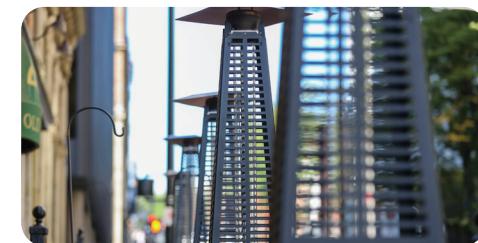
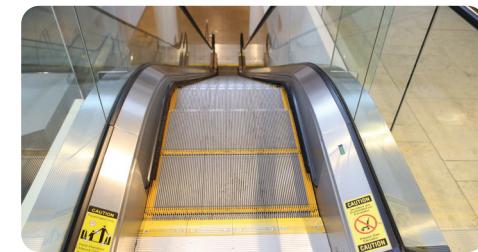


*Pour plus d'information sur la
loi et le règlement sur la sécurité
technique (Technical Safety Act and
Regulations), consultez le
NovaSAFE.ca/fr*



Nova **SAFE**

Division de la
sécurité technique
Une division de la
Direction de la sécurité



La Direction de la sécurité du ministère du Travail, des Compétences et de l'Immigration collabore avec les gens de la Nouvelle-Écosse pour favoriser une forte culture de santé et sécurité.

La sécurité technique s'occupe de la promotion, de la vérification et de la mise en œuvre des exigences de sécurité pour l'équipement réglementé dans les lieux de travail et les espaces publics. Cet engagement est essentiel pour protéger la sécurité publique, prévenir les incidents et faire respecter les règlements de sécurité et les pratiques exemplaires les plus à jour.

En suivant des normes de sécurité rigoureuses, nous pouvons créer un environnement plus sûr pour les résidents et pour les lieux de travail, tout en favorisant le bien-être général et la stabilité économique dans nos collectivités.



7 unités de sécurité technique



Manèges et attractions

L'unité des manèges et attractions s'assure que les manèges en Nouvelle-Écosse respectent les normes de sécurité en examinant les manèges, en les enregistrant, en délivrant les permis, en effectuant les inspections et en enquêtant sur les incidents.



Chaudières et appareils à pression

L'unité des chaudières et appareils à pression encadre l'équipement à haute pression en régissant les permis, la conception, la construction, les tests, la certification, l'entretien, les réparations, l'inspection et l'homologation, conformément à la loi sur la sécurité technique (*Technical Safety Act*).



Conducteurs de grue

En Nouvelle-Écosse, les conducteurs de grue doivent détenir un permis; les exigences de certification sont gérées par la Division de la sécurité technique en vertu de la loi sur la sécurité technique et du règlement sur les conducteurs de grue (*Crane Operators Regulations*).



Sécurité en matière d'électricité

L'unité de sécurité en matière d'électricité s'occupe de la sécurité de l'électricité en Nouvelle-Écosse en s'assurant que les installations sont conformes au Code canadien de l'électricité (CCE). Cette unité supervise les installations faites par du personnel qualifié, inspecte le câblage, contrôle le matériel électrique certifié et gère la sécurité conformément aux lois et aux règlements pertinents.



Ascenseurs et monte-chARGE

L'unité des ascenseurs et monte-chARGE s'assure que les appareils élévatifs respectent les normes pertinentes en examinant et en enregistrant les appareils, en délivrant les permis, en effectuant les inspections, en faisant enquête sur les incidents et en encadrant divers types d'appareils élévatifs.



Sécurité des carburants

L'unité de sécurité des carburants s'assure que l'installation de systèmes de carburant suit les règlements et les codes nationaux de sécurité en ce qui concerne les carburants. Cette unité s'assure que seules les personnes détenant une attestation effectuent le travail, vérifient et approuvent les plans et mènent les inspections de vérification de la conformité.



Mécaniciens de centrale

Les mécaniciens de centrale sont formés pour faire fonctionner les chaudières, les systèmes de tuyaux à haute pression et les compresseurs de réfrigération. La Division de la sécurité technique encadre la réglementation, l'inspection et la certification pour s'assurer que les lois et les règlements pertinents sont respectés.



1-800-9LABOUR (1-800-952-2687)



SafetyBranch@novascotia.ca